

**DEPARTEMENT DU DOUBS
ARRONDISSEMENT DE BESANCON
CANTON DE BAUME LES DAMES
COMMUNE DE VIEILLEY**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 22 OCTOBRE 2015

Nombre de conseillers : L'an deux mil quinze, le vingt-deux octobre à vingt heures , le conseil
En exercice : 14 municipal de la commune de Vieilley, s'est réuni au lieu habituel de
Présents : 14 ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Madame
A délibéré : 14 Christiane ZOBENBULLER, Maire,
Ayant donné procurations : 0

Convocation du : 17 octobre 2015
Reçue en préfecture et Certifiée
exécutoire le

Etaient présents : **Mmes ZOBENBULLER. LEROY.
Mrs BAY NOUAILHAT. BOGNON. ERARD. FOLIN. GODILLOT.
KASAD. MARCHE. MULIN. RACLOT. SIMAO. VERCHERE. VIENT.**

Secrétaire de séance :
Guy VERCHERE

Absents excusés : néant

01-OBJET : PARCELLE AB 17 :

Suite à la délibération n° 05 du 24 septembre dernier, relative à l'offre du propriétaire de la parcelle AB 171, sise rue de la Mairie, intégrée dans l'emplacement réservé n°13 du PLU, Madame le maire a pris attache d'une part auprès des services de la D.D.T. qui lui ont confirmé que ce dernier a été créé, en vue de réaliser un espace public (espaces verts) en lien avec la mairie et le cœur du village pour la détente et les jeux d'enfants. (pages 119 & 125 du rapport de présentation du PLU).

Et d'autre part, auprès de Maître SUISSA, avocat, qui a en charge le litige du dossier PLU, toujours en cours, opposant la commune à un tiers.

Ces explications entendues, le conseil municipal après délibération, à l'unanimité des membres présents :

- sursoit sa décision et préfère attendre l'issue du jugement qui sera rendu sur la légalité de la délibération approuvant le PLU,

02-OBJET : PARCELLE AB 159 :

Suite à la réception de la Déclaration d'Intention d'Aliéner concernant la propriété sise 6 rue de l'Eglise, Madame le maire propose au conseil municipal de préempter uniquement sur la parcelle AB 159 et soumet au vote cette suggestion.

Après délibération, le conseil municipal rejette à la majorité cette proposition,.

-résultat du vote : contre : 09, abstention : 02, pour : 03.

03-OBJET : CONVENTION PRESENCE VERTE :

Madame le maire présente au conseil municipal, les actions de l'Association Interdépartementale Présence Verte qui a pour objet de promouvoir un service de téléassistance aux personnes soit âgées, soit handicapées pour favoriser leur maintien à domicile.

Cette association propose à la commune une convention de partenariat consistant en une participation de 15,00 €, pour l'installation du matériel de télémaintenance, à chaque nouvel abonnement. Cette convention permet, à chaque abonné, de bénéficier de la gratuité des frais de dossier.

L'exposé entendu, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents :

- accepte cette participation pour chaque nouvel abonnement,
- autorise le maire à signer ladite convention conclue pour une année et reconduite tacitement à chaque échéance pour une durée de un an faute d'avoir été dénoncée par l'une ou l'autre des parties signataires.

04-OBJET : NOMINATION D'UN MEMBRE DE DROIT AU CAVDB :

Madame le maire présente au conseil municipal les statuts du Comité d'Animation du Val de la Dame Blanche. Il est nécessaire de nommer un élu de chaque commune.

Monsieur Emmanuel MULIN est nommé à l'unanimité des membres présents, membre de droit de cette association.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 40.